

# BULLETIN MUNICIPAL SAINT-MARTIN-DES-PLAINS



JANVIER 2021 – N°65

## Les vœux du Maire



C'est une année noire qui se termine !

En effet un premier confinement a bloqué toute l'économie de mars à mai.

Un déconfinement a été décrété pendant l'été, mais hélas l'indiscipline et les tentations des vacances ont conduit à une recrudescence du virus. Le gouvernement alors a été contraint de mettre en œuvre de nouvelles mesures. Pour faire face à cette situation nous sommes arrivés alors à un 2ème confinement qui nous oblige à beaucoup de restrictions.

Je souhaite que tout rentre dans l'ordre en ce début d'année, mais restons toujours prudents ! Respectons dès lors les consignes de sécurité !

Pour revenir à notre commune, les travaux d'aménagement en traversée se sont déroulés comme prévu et le chantier a pris fin au 15 novembre.

En effet, d'autres travaux ont suivi, notamment pour la sécurité au niveau de la circulation au sein du village et l'installation de la wifi.

Début janvier tout devrait être terminé.

Je suis au regret de vous annoncer que cette année les vœux du maire n'auront pas lieu en raison des consignes de sécurité.

Aussi, je vous souhaite à toutes et à tous une bien meilleure année 2021 et surtout une très bonne santé.



Votre Maire,  
François Créguet

## ASSOCIATIONS DES MAIRES DE FRANCE

Pas de congrès des Maires de France cette année en raison de la crise du COVID 19. C'est la première fois depuis la seconde guerre mondiale qu'il n'a pas lieu. Il en est de même pour l'assemblée générale des Maires du Puy de Dôme. Néanmoins les réunions du Conseil d'administration ont pu avoir lieu et l'ancien conseil est toujours en place.

Renouvellement des instances dans toutes les structures intercommunales.

## AGGLO PAYS D'ISSOIRE



Le 16 juillet a eu lieu l'élection du président, des 15 vice présidents et des 17 conseillers communautaires.

Mr B. BARRAUD a été élu président. Mr F. CREGUT notre maire a été élu 5ème vice président chargé des ressources humaines.

Différentes commissions ont été créées dans lesquelles des élus de Saint Martin des Plains siègent ( Mme FRANCO, Mr DELTOUR, Mr MIALON, Mr GODART).

Les premières décisions de ce nouvel exécutif sont en faveur des petites communes.

Vous avez le détail dans le bulletin de l'agflo qui vous a été envoyé.

**Le SIEG** Syndicat intercommunal d'électricité et gaz.

Nouveau bureau : Mr S. GOUTTEBEL maire de Murol a été élu président.

**Le SICTO M ISSOIRE BRIOUDE** (ordures ménagères)

L'assemblée générale a élu Mr P. RAVEL maire de Nonette comme président.

**EPF SMAF**

Mr H. PRONONCE maire du Cendre a été élu président.



**S.I.C.A.** Syndicat intercommunal d'assainissement Bansat-Saint Martin des Plains.  
Mr F. CREGUT a été réélu président de cette structure. Mr L. DELTOUR et Mr JL.COL., complètent l'équipe de Saint Martin des Plains.

**SME** Syndicat Mixte de l'Eau d'Issoire et de la banlieue sud de Clermont Ferrand



Renouvellement des instances au cours de l'assemblée générale qui a eu lieu le 17 septembre à Parent.

Mr R. Astier a été élu président en remplacement de Mr JP. BACQUET qui ne s'est pas représenté.

Mr F. CREGUT notre maire a été élu 1er vice président en charges des finances.

Dans la continuité de l'action entreprise par l'ancienne gouvernance, les travaux de renouvellement de réseaux se poursuivent ainsi que la construction de nouveaux réservoirs d'eau.

#### **SIVOM de la Vallée des parcelles.**

Mme A. MALORON maire de Bansat a été réélue présidente de cette structure. Mr F. CREGUT a été élu 3ème vice président, Mme M. FRANCO et Mme L. LAFOND représentent également notre commune.



## TRAVAUX

### Aménagement en traverse

Les travaux sont terminés depuis la mi-novembre, ils auront duré plus de sept mois en comptant l'arrêt pour le confinement.



C'est une totale réussite tant sur le plan routier, piétonnier que sur l'évacuation d'eaux pluviales. Merci à l'entreprise CYMARO pour le travail accompli.

Pour la préservation des trottoirs, nous rappelons aux riverains qu'il est nécessaire de faire installer des chéneaux. Des évacuations ont été prévues à cet effet.

Nous avons profité de la présence de l'entreprise et des engins pour lui faire exécuter des petits travaux d'entretien voire de réfection de chemin tout autour du village afin que la circulation piétonnière soit agréable pour tous.



## Travaux divers



Des équipes d'élus et de bénévoles de la commune se sont mobilisés pour nettoyer les berges du ruisseau, du pont de Saint Martin des Plains jusqu'au square « Fanfan ».

Bravo et merci à tous ces gens qui ont fait un excellent travail.

De même, merci à Luc, Jean Louis et les bénévoles qui ont nettoyé et éclairci l'entrée sud du village, avec bien entendu, l'autorisation des propriétaires.

Cette opération a suscité, il est vrai des réactions diverses de la part des riverains dans un sens comme dans l'autre.

Néanmoins cette opération s'est révélée nécessaire d'un point de vue sécuritaire.

### Projet travaux

Il a été décidé sur proposition du 1er adjoint d'aménager l'ancienne décharge à ordures en haut de la rue de la Croze. Un point de vue sera donc créé avec une table d'orientation, du mobilier urbain et des jeux pour enfants.

Les demandes de subventions sont en cours, notamment auprès de la région qui dans le cadre du Bonus relance peut apporter 50 % d'aide.

### Wifi

L'entreprise SPIE a préparé le terrain pour pouvoir mettre les bornes WIFI en installant des boîtiers sur les candélabres qui doivent recevoir les bornes.

Cette entreprise doit refaire tout le câblage du transformateur face à la mairie, ainsi que toute l'installation des spots au sols de la place des Passementières.

À l'heure de la confection du bulletin, l'entreprise Busiclic a déjà installé le boîtier central dans le clocher de l'église et est à pieds d'œuvre pour finaliser les travaux.



## POUR LA SÉCURITÉ DANS NOTRE VILLAGE

Plusieurs dispositifs visant à améliorer la sécurité routière dans le village avaient été prévus et ont été installés.

Ainsi des chicanes sont en place route de Lamontgie.

Deux STOP sont également en service sur la route départementale 24, l'un à l'intersection de la rue du four à chaux et l'autre au croisement de la rue de la Croze vers le distributeur à pain.

Un radar pédagogique a également été mis en place à l'entrée nord du village au droit des jardins. Les passages piétons ont été refaits.

Enfin un arrêté de circulation à 30km/heure dans tout le village a été pris.

Toutes ces mesures ont été décidées avec l'accord et les conseils des services départementaux. Nous jugerons de leur efficacité dans le temps et si des améliorations sont nécessaires, nous les apporterons.



## OPÉRATION DE DÉRATISATION

Devant l'invasion et la prolifération de rats dans le secteur de la Bugade et le long du ruisseau, il a été décidé de faire appel à une entreprise spécialisée pour se débarrasser de ces nuisibles. L'intervention s'est avérée efficace puisque les riverains ont constaté une nette baisse de ces populations d'animaux.

Coût de la dératisation 488 euros TTC.

## SIVOM de la Vallée des Parcelles

C'est un Syndicat regroupant 12 délégués : 3 par commune Bansat, Lamontgrie, Les Pradeaux, St-Martin des Plains, désignés par chaque conseil municipal.

Suite aux élections municipales, de nouveaux délégués ont été désignés et un nouveau bureau a été élu.

Présidente : Mme Annie MALORON (mairie de Bansat)

1<sup>ère</sup> Vice-Présidente : Mme SAUX Marie Pierre (mairie des Pradeaux)

2<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Mme HERBST Nadine (mairie de Lamontgrie)

3<sup>ème</sup> Vice-Président : Mr CREGUT François (mairie de Saint Martin des Plains)

Délégués : Mme BAYOL Anne- Mairie et Mr MOUAT Ahmed (Lamontgrie)

Mr GRALL François et Mr LEMAITRE Marc (Bansat)

Mme FRANCO Michèle et Mme LAFONT Lucie (Saint Martin des Plains)

Mme BRUN Claudine et Mme COOPER Ulita (Les Pradeaux)

Le SIVOM a pour mission de gérer le RPI (regroupement pédagogique intercommunal Bansat, Lamontgrie, Les Pradeaux, St-Martin des Plains) au niveau de l'emploi du personnel encadrant les enfants sur le temps périscolaire et aidant le personnel enseignant sur le temps scolaire et au niveau de l'entretien des locaux, 6 agents assurent ces missions.

Le SIVOM participe au financement des frais liés à la scolarité des enfants : achat de fournitures scolaires, matériel, meubles, matériel informatique... transport pour les sorties scolaires...

Le SIVOM assure la gestion administrative de la facturation de la cantine, la gestion des emplois du temps et des salaires du personnel, la gestion des stocks de produits d'entretien, et produits divers, le règlement des factures...

Le secrétariat est assuré à la mairie de BANSAT,  
les Mardis de 16H à 17H30.

Tel : 04 73 71 00 34 / Fax : 09.70.60.28.19

Mail : [mairie.bansat@wanadoo.fr](mailto:mairie.bansat@wanadoo.fr)





Les effectifs : 44 élèves sont scolarisés à l'école des Pradeaux en maternelle sur 2 classes et 82 à Lamontgie sur 4 classes.

### Cantine

Il y a une cantine pour chaque école. Les enfants sont sous la surveillance des agents du SIVOM pendant la cantine. Entre 20 et 30 enfants fréquentent la cantine des Pradeaux quotidiennement et entre 50 et 60 enfants fréquentent celle de Lamontgie.

Les repas sont fournis par l'Auberge du Tilleul de St Martin des Plains pour un prix unitaire de 4,35€. Ils sont refacturés aux familles habitant les communes adhérentes au SIVOM à 4,00€ (4,35€ pour les familles n'habitant pas une commune adhérente au SIVOM).

### Garderie

Une garderie est organisée pour accueillir les enfants le matin dès 7H30 et l'après-midi jusqu'à 18H 30. Il y a une garderie dans chaque école. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 la garderie est passée sous la compétence de l'Agglo Pays d'Issaire. Le tarif est en fonction du coefficient familial.

### Transport

L'inscription au bus du RPI se fait en fin d'année scolaire pour l'année suivante et directement auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL, qui assure la gestion des inscriptions et de la facturation aux familles.

Une employée du SIVOM est présente dans le bus afin d'assurer le calme et la sécurité lors des 2 trajets amenant les enfants de maternelle.

Le prix du transport, à la charge des familles, est fixé par le Conseil Régional. Il est variable selon le coefficient familial.



## CEREMONIES

En raison de la crise sanitaire, aucune cérémonie n'a pu avoir lieu en publique. Le 11 novembre seul le maire et les adjoints ont déposé une gerbe au monument aux morts. Il en a été de même pour les rassemblements festifs ou autres.



Janvier à Décembre 2020

- **Mariage**

Noémie THIBAUT et Jérôme MIALON : le 14/08/2020

Fanny PERTIAS et Quentin MAMET : le 21/08/2020

- **Naissance**

Eyden HÉREINVAL TROUILLET né le 14 avril 2020 à Issoire

Elise MICHEL née le 22 avril 2020 à Clermont-Ferrand

Marceau THOURIN né le 19 octobre 2020 à Issoire

- **Décès**

Andrée CASSAN : le 18 décembre 2020

## FINANCES COMMUNALES



### COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif fait apparaître les dépenses et recettes réelles de l'année

#### *FONCTIONNEMENT*

DEPENSES	RECETTES
98 805.53	118 897.98
EXCÉDENT : 22 092.45	

#### *INVESTISSEMENT*

DEPENSES	RECETTES
47 099.48	33 381.65
DEFICIT : 13 717.83	

**EXCÉDENT TOTAL 2019 : 8 374.62**

### BUDGET PRIMITIF 2020

#### *FONCTIONNEMENT*

DEPENSES		RECETTES	
- Charges à caractère général	74 641	- Excédent antérieur:	
- Charge personnel	27 250	fonctionnement	86 387
- Dépenses imprévues	2 951	- Produits et services	4 100
- Virement à la section d'investissement	50 000	- Impôts et taxes	69 715
- Autres charges courantes	39 400	- Dotations / subventions	34 931
- Charges financières (intérêts)	1 204	- Revenus des immeubles	10 200
- Amortissement	5 026	- Atténuation de charges	200
- Atténuation des charges	5 100	- Produits exceptionnels	39
<b>TOTAL</b>	<b>205 572</b>	<b>TOTAL</b>	<b>205 572</b>

#### *INVESTISSEMENT*

DEPENSES		RECETTES	
- Déficit 2019	18 474	- FCTVA	3 460
- Dépenses imprévues	2 741	- Taxe aménagement	1 600
- Emprunts (capital)	10 550	- Caution	900
- Caution	900	- Virement de la section de fonctionnement	50 000
- Emprunt SMAF	110	- Amortissement	5 026
- Matériels	2 500	- Subventions	66 585
- Travaux d'église	30 000	- Emprunt	180 000
- Travaux en traverses	220 000	- Excédent de fonctionnement capitalisé	42 413
- Voirie	25 000		
- Réfection maïe	770		
- WIFI 4 EU	15 000		
- Restes à réaliser	23 939		
<b>TOTAL</b>	<b>349 984</b>	<b>TOTAL</b>	<b>349 984</b>

### TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES 2020

(inchangés 2019)

- Taxe d'habitation :	-----
- Foncier bâti :	18.99
- Foncier non bâti :	100.60



## INFORMATION

Une nouvelle association (loi 1901, à but non lucratif) va être créée sur Lamontgie et offrira également ses services aux communes avoisinantes de Bansat et Saint Martin des Plains.

Elle se nommera : « d'âge en âge ».

Cette association aura pour objectif d'offrir des rencontres intergénérationnelles autour de différentes activités :

- **Ludiques** (jeux de cartes, scrabble etc.)
- **Manuelles** (tricot, crochet, couture scrapbooking, peinture et dessin, cuisine, bricolage, jardinage, création d'un jardin participatif et un jardin d'agrément).
- **Intellectuelles** (lecture, boîte à livre, à DVD, jeux, jouets, aide aux devoirs, théâtre, clown etc.).
- **Numériques** (initiation, perfectionnement et aide à l'outil informatique).

Elle sera également basée sur l'échange et le partage des savoirs.

Pourront s'y ajouter des ateliers d'information (nutrition, aide à la gestion et à l'autonomie, etc.) avec la participation de structures publiques et privées.

**Le but est de favoriser le lien social entre les différentes générations et de pérenniser des échanges avec les différentes activités proposées.**

Ces activités seront basées sur le bénévolat et le partage du savoir de chacun.

Cette association est ouverte à tout habitant de Lamontgie et des communes avoisinantes, quel que soit l'âge. Aucune cotisation ou droit d'entrée n'est prévu.

Une première assemblée générale aura lieu dans le trimestre de l'année pour élire un conseil d'administration puis bureau.

La date sera précisée dès que possible selon la conjoncture sanitaire.

Dès à présent, toute personne intéressée est priée de contacter Mme Anne-Marie Bayol ou Isabelle Grosjean pour être invitée en priorité.

Anne-Marie Bayol tel : 06/23/91/25/55  
mail : [annemarie.bayol@sfr.fr](mailto:annemarie.bayol@sfr.fr)

Isabelle Grosjean tel : 06/47/19/02/97  
mail : [isabelle.grosjean@wanadoo.fr](mailto:isabelle.grosjean@wanadoo.fr)



## INFORMATIONS DIVERSES

### Travaux en prévision au cimetière

Nous sommes en réflexion par rapport à l'entretien du cimetière vu que nous ne pouvons plus utiliser les désherbants adéquats.

Pour l'instant nous utilisons le matériel et la main d'œuvre nécessaires pour tenir propre les allées mais nous envisageons des solutions plus rationnelles et plus pérenne, comme changer le revêtement des allées.



Une aire de jeux réservée au moins de 6 ans est à disposition.

En complément a été installée une table de ping-pong pour tous.

### Enfin quelques rappels :

Le stationnement sur les trottoirs est interdit !

Attention de bien rentrer sa poubelle après chaque ramassage !



Des masques sont mis gratuitement à disposition à la Mairie aux heures d'ouverture de la mairie !

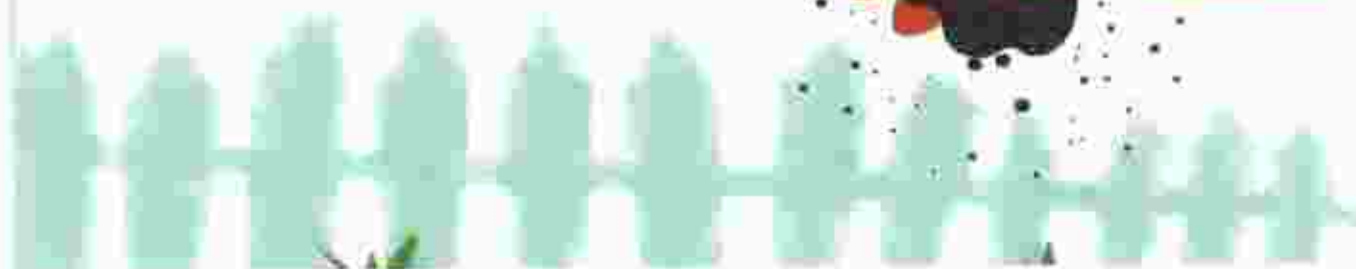
« J'entretiens  
mon trottoir ! »

**La commune vous remercie**  
pour votre participation à l'effort collectif et citoyen

*«Chaque habitant doit maintenir  
son trottoir, son fossé et/ou caniveau  
en bon état de propreté, sur toute la  
longueur de son habitation»*

Règlement Sanitaire Départemental (art.32)

- **Balayage**
- **Désherbage** (arrachage ou binage)
- **Démoussage**





## STATION D'EPURATION



Il ne faut jeter aucune lingette dans les WC même biodégradable.

Il faut bien savoir que biodégradable ne signifie pas soluble.

Jeter les lingettes dans réseaux d'assainissement :

- bouche vos propres toilettes
- obstrue les réseaux d'assainissements
- provoque l'échauffement et la casse des pompes des stations de relevage
- engorge les dégrilleurs de stations des eaux usées
- peut générer des débordements des eaux usées vers le milieu naturel
- augmente la facture d'eau.



## Village de Saint MARTIN des PLAINS

La propreté du village reste une préoccupation pour la municipalité

### Pour Information

Suite à la réfection des trottoirs et de la voirie dans notre bourg et après la finition de ceux-ci, il serait souhaitable que tous les riverains ayant des écoulements d'eau sur la voie publique puissent équiper leurs bâtiments et leurs habitations avec des chéneaux pour ne pas endommager les trottoirs.

**Rappel :** Au sujet des haies et arbres, il serait aussi souhaitable qu'ils ne dépassent pas sur la voie publique.



Les berges du ruisseau des Parcelles ont été nettoyées, merci de ne pas jeter de débris.

Il est également interdit de se débarrasser de quelconques déchets dans la nature. Les berges du ruisseau appartiennent aux propriétaires - Merci de les entretenir.

La propreté de notre commune est l'affaire de tous, merci de respecter les règles afin de profiter d'un village propre et entretenu.

---

### Horaires ouvertures mairie :



Les mardis de 14h00 à 18h00

Les jeudis de 09h00 à 12h00

---

## Agenda de collecte des déchets sur le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE

Commune de Saint-Martin-des-plains.



BAC gris tous les mercredis

BAC Bleu (recyclable) le vendredi semaine impaire





Pour toutes vos **questions juridiques ou techniques** :  
Rénovation énergétique, location ou vente de logement,  
investissement immobilier, impayés de loyers, mal logement,  
aides financières, travaux, économies d'énergie...  
dans le logement collectif ou individuel

*Demandez des **conseils** d'experts  
avant d'agir !*

Contactez le guichet unique  
gratuit et indépendant

**ADIL du Puy-de-Dôme / Espace INFO ÉNERGIE**

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand)

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

*Outils de permanences juridiques réparties sur le territoire départemental*

Maison de l'Habitat – 129, avenue de la République  
63100 CLERMONT FERRAND  
04 73 42 30 75

[contact@adil63.org](mailto:contact@adil63.org) [www.adil63.org](http://www.adil63.org)

Ministère du logement **FAIRE**





## **COULANTE A L'AUVEGNATE FAÇON DE L'AUBRECHISTE**



### Pour 4 personnes

1 poularde fermière de 1kg600à 1kg 800 découpée en morceaux  
3 échalotes grises  
1 gousses d'ail  
2 tomates  
2 verres de vin blanc  
3 c à s d'huile  
100grs de beurre  
1 bonne c à s de farine  
4 c à s de crème fraîche  
250 grs de champignons frais  
1 citron  
Sel et poivre



Faites dorer les morceaux de volaille salés et poivrés dans une cocotte avec du beurre  
Retournez-les pour qu'ils aient une coloration uniforme  
Lorsqu'ils sont bien dorés, couvrez et laissez cuire 20 à 25 mn.

Dès la fin de la cuisson, retirez les morceaux et réservez les au chaud.  
Enlevez la presque totalité du fond de cuisson.

Ajoutez les échalotes et la gousses d'ail hachées les tomates pelées, épépinées et coupées en morceaux

Ajouter la farine et une noix de beurre frais. Faites cuire en remuant avec une fourchette pendant 1mn.

Ajoutez les deux verres de vin blanc et laissez réduire de moitié.  
Complétez avec la crème fraîche et laissez réduire encore un peu.

A part préparez un fond de cuisson pour les champignons avec un verre d'eau, le jus d'un demi citron, un morceau et une pincée de sel.  
Versez les champignons finement découpés et faites les cuire à couvert. Incorporez le tout à la sauce de la volaille.

Dressez la volaille sur un plat et nappez avec la sauce.

## Société de chasse «LA PERDRIX»

On se rappellera l'année 2020 comme étant l'année du covid-19.  
Triste chasse où même le gibier semble confiné.

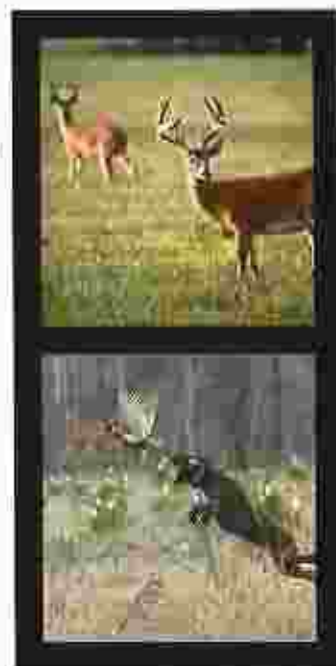
Notre traditionnel repas champêtre a été annulé et les chasseurs vous sont reconnaissant de votre solidarité. Vous avez été nombreux à participer à nos plats de gibier à emporter.

Le président et les chasseurs remercient les habitants de la commune pour leur participation et vous espèrent tous en forme pour notre repas de 2021.

Soyez prudents, solidaires et masqués !

Le Président, Pascal Pertias

**Tous nos vœux pour 2021 !**



## JEU PHOTO

Voici 10 photos , à vous de trouver le lieu d'où elles ont été prises !!!



PHOTO N°1



PHOTO N°2



PHOTO N°3



PHOTO N°4



PHOTO N°5



PHOTO N°6



PHOTO N°7



PHOTO N°8



PHOTO N°9

PHOTO N°10



*Réponses apposées sur la porte de la mairie*





***Le conseil municipal  
et le personnel  
vous adressent tous leurs  
voeux pour cette nouvelle  
année 2021***



*Janvier*

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

*Février*

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

*Mars*

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

*Avril*

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

*Mai*

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

*Juin*

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					



**2021**

*Juillet*

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

*Août*

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

*Septembre*

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

*Octobre*

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

*Novembre*

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

*Décembre*

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				